

# La Roche-Jaudy propose une Aide à la transition énergétique

(de 100 à 300 € selon revenu)



LA ROCHE-JAUDY  
ROCH AR YEODI

Cette aide concerne les achats (neufs ou d'occasion) de : Vélo électrique ou classique, conversion vélo classique en électrique, scooter électrique, voiture électrique ; les conversions moteur bioéthanol ou GPL ; la conversion écologique du système chauffage (bois, granulés, aérothermie, géothermie...).

Tout mode de transition énergétique peut être concerné après étude des services de La Mairie.  
Cette aide s'inscrit dans la démarche environnementale de la commune.

Plus de renseignements en Mairie au 0296913631 ou [accueil@larochejaudy.fr](mailto:accueil@larochejaudy.fr)

**Montant de l'aide : 300 € si quotient fiscal mensuel est inférieur à 1000 € par mois**

**200 € si quotient fiscal mensuel est inférieur à 1400 € par mois**

**100 € si quotient fiscal mensuel est supérieur à 1400 € par mois**

**Quotient fiscal mensuel = Revenu fiscal de référence divisé par votre nombre de parts et divisé par 12.**

**Les aides d'autres collectivités sont cumulables avec cette aide.**

**Les aides d'autres collectivités sont cumulables avec cette aide.**



## **Informations sur l'aide à la transition énergétique**

### **Qui est concerné**

- Tout foyer qui a sa résidence principale à La Roche-Jaudy,
- Le personnel de l'EHPAD et le personnel communal

Une seule aide par foyer qui a sa résidence principale sur La Roche-Jaudy ainsi que pour le personnel communal et de l'EHPAD.

### **Ce qui est subventionné**

Tout produit aidant à la transition énergétique. En voici la liste non exhaustive :

- **Moyens de transports** : Vélo électrique, vélo classique, conversion vélo électrique, scooter électrique, voiture électrique, conversion moteur bioéthanol, conversion moteur GPL, conversion moteur électrique, tout mode de transport écologique.
- **Système de chauffage** : conversion écologique du système de chauffage : poêle ou chaudière bois, granulés, biomasse, aérothermie, géothermie, pompe à chaleur, tout mode de chauffage neutre en carbone.
- **Autres travaux** : tout travaux ou achat relatif à la transition énergétique pourra être accepté après étude par les services de la mairie.

### **Les montants de l'aide**

Revenu Fiscal de Référence mensuel /Nombre de parts	Montant de l'aide à la transition énergétique
Inf. à 1000 €	300 €
1000 à 1400 €	200 €
sup à 1400	100 €

*Quotient fiscal mensuel : revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts et divisé par 12.*

**La durée de l'aide** : du 01/02/22 (rétroactivement) au 30/06/22.

### **Les pièces justificatives nécessaires**

- Dernier avis d'imposition
- RIB
- Devis ou bon de commande signé (en cas de produit commandé mais non livré dans la période retenue)
- Facture
- Attestation de vente en cas de vente entre particuliers.